

Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation



### **PRÉSENTATION**

Ce tableau de bord vise trois objectifs:

### **1.** Chiffrer le poids et l'évolution économique des entreprises de poissonnerie

Ces données économiques concernent les entreprises immatriculées sous le code APE 4723Z (commerce de détail de poissons) et 4638A (commerce de gros de poissons), quelle que soit leur taille (y compris les entreprises sans salarié).

#### 2. Dresser un portrait des salariés de la branche

La plupart des entreprises de poissonnerie employeuses relève de la convention collective de la Poissonnerie (IDCC 01504), qui a pour objectif de préciser les rapports entre les employeurs et les salariés de la branche.

L'analyse des déclarations sociales (DADS) des entreprises relevant de cette branche permet de caractériser les salariés en fonction du métier exercé, ainsi que des modalités de travail (type de contrat, temps de travail, rémunération).

#### 3. Évaluer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage

Les entreprises du commerce de poissons (commerce de détail et de gros) forment des apprentis et recrutent, pour assurer le renouvellement des emplois et de développer les entreprises.

Les données du Ministère de l'Éducation Nationale permettent de suivre l'évolution des effectifs de jeunes se préparant aux métiers de la poissonnerie et de mesurer l'implication des entreprises du secteur en matière d'apprentissage.

#### **MÉTHODOLOGIE**

Les traitements statistiques ont été réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers, à partir de différentes bases de données statistiques :

- les bases Dénombrement et Démographie des entreprises de l'INSEE, pour ce qui concerne la démographie des entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) et de commerce de gros de poissons (4638A);
- le fichier INSEE-ESANE pour les données fiscales et la Banque de France pour les défaillances;
- les bases de l'ACOSS-URSSAF pour les emplois salariés et de l'ACOSS-SSI pour les travailleurs non salariés;
- la base Reflet du CEREQ pour les effectifs d'élèves et apprentis inscrits en formation initiale et l'enquête SIFA/DEPP pour le portrait des apprentis ;
- les données DARES concernant les salariés de la branche (IDCC 01504).

### **SOMMAIRE**

Le secteur	du commerce de poissons et son évolution	5
1	Un nombre d'entreprises en hausse	6
2	Des entreprises plus présentes en bordure du littoral	8
3	Activité : chiffre d'affaires et valeur ajoutée en hausse	11
4	Portrait des travailleurs non salariés	12
5	Stabilité des emplois salariés	
Les salarié	s de la branche « poissonnerie » (IDCC 01504)	
6	Les entreprises et emplois de la branche	18
7	Caractéristiques des salariés	19
8	Les métiers exercés	20
9	Nature des contrats et temps de travail	21
10	Salaires	
La formation	on et l'apprentissage aux métiers de la poissonnerie	
11	La formation initiale : des effectifs globalement stables	26
12	L'apprentissage, peu répandu dans le commerce de poissons	27
13	Une concentration des effectifs dans les diplômes de niveau 3	28
14	Apprentis et apprenties du commerce de poissons	29



Le secteur du commerce de POISSONS et son évolution



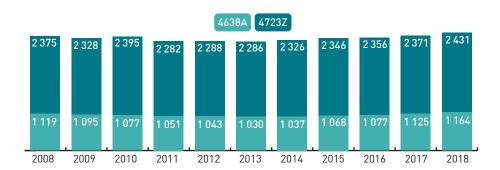
## Un nombre d'entreprises en hausse

## **3 595 entreprises** (en 2018)

Le nombre d'entreprises de commerce de poissons est en hausse en 2018, que ce soit dans le commerce de détail (4723Z : +7 % depuis 2011) ou le commerce de gros (4638A : +10 %). Le commerce de poissons a retrouvé son niveau de 2008.

Évolution du nombre d'entreprises de commerce de poissons

Source: INSEE, Dénombrement des entreprises.



### Une autre part des professionnels de la poissonnerie exercent sur éventaires et marchés (APRM 4781ZV)

En 2017, 1 210 entreprises de vente de poissons sur éventaires et marchés étaient immatriculées au Répertoire des Métiers (source: APCMA). Ce nombre est en progression pour la seconde année consécutive.



## 310 immatriculations d'entreprises

(en 2019)

Nombre de créations/ reprises d'entreprises de commerce de poissons

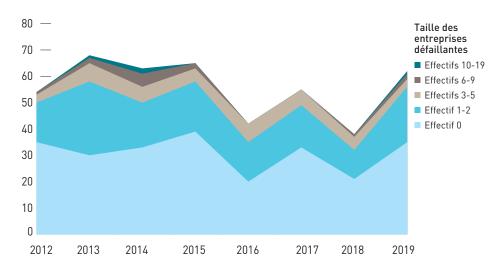
**Source**: INSEE, Démographie des entreprises. Attention: les reprises par rachat de parts sociales ne figurent pas dans ces statistiques. Les immatriculations de commerces de détail de poissonnerie (4723Z) ont atteint en 2019 un pic, avec 235 créations ou reprises enregistrées. En revanche, les immatriculations d'entreprises de gros de poissonnerie (4638A) sont en baisse en 2019 après avoir connu plusieurs années de hausse.



### 62 défaillances (4723Z)

(en 2019)

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) Dans le commerce de détail de poissonnerie (4723Z), 62 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en 2019. Ce nombre est en forte hausse par rapport à 2018. Le taux de défaillance annuel est environ de 2,6 %.



Source: Banque de France

Remarque: Les défaillances d'entreprises couvrent l'ensemble des jugements prononçant soit l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire soit la liquidation judiciaire (procédures collectives). Les défaillances d'entreprises ne doivent pas être confondues avec les cessations d'entreprises (qui désignent l'arrêt de l'activité d'une entreprise pour une raison volontaire ou involontaire). Une défaillance d'entreprise ne débouche pas forcément sur une cessation de l'entreprise. À l'inverse, de nombreuses cessations d'entreprises ne font pas l'objet d'une ouverture de procédure collective.

### Statut juridique

Statut juridique des entreprises de poissonnerie (4723Z et 4638A)

33 % des entreprises de commerce de détail de poissonnerie (4723Z) ont un statut d'entreprise individuelle, et 67% sont des sociétés. La part des sociétés est encore plus prépondérante parmi les entreprises de commerce de gros de poissonnerie (4638A) : 91%. Le choix du statut de société augmente avec la taille de l'entreprise.



Source: INSEE, Dénombrement des entreprises.



### Des entreprises plus présentes en bordure du littoral

### Densité moyenne:

(pour 100 000 habitants) commerce de détail : 3,7 commerce de gros : 1,7 La densité moyenne des entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) est de 3,7 entreprises pour 100 000 habitants et de 1,7 entreprises de commerce de gros de poissons (4639A).

Concernant le tissu du commerce de détail (4723Z), la densité est cependant très variable selon les territoires : très faible (moins de 1 pour 100 000 habitants) dans l'Est du territoire et notamment pour le quart Nord Est ; plus élevée dans les départements côtiers.

Concernant le tissu du commerce de gros (4638A), la densité est nulle dans une majorité des départements du territoire, à l'exception notamment des départements côtiers.

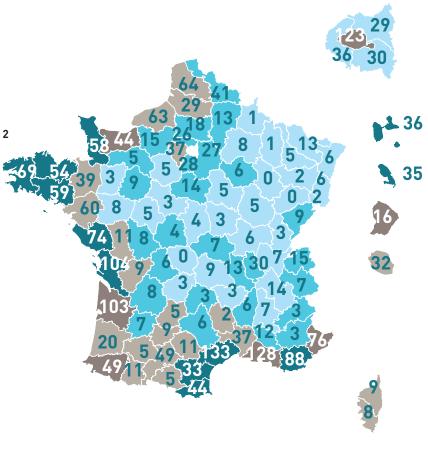
Nombre de poissonneries en 2018 par département et densité pour 100 000 habitants

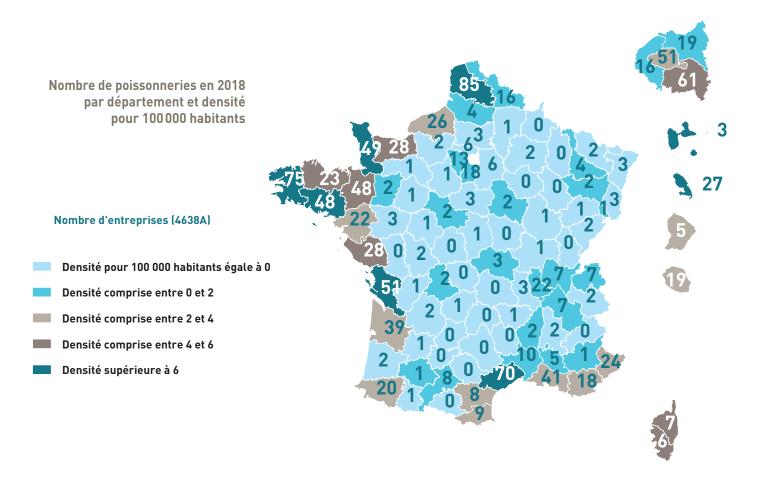
#### Nombre d'entreprises (4723Z)

- Densité pour 100 000 habitants inférieure à 2
- Densité comprise entre 2 et 3
- Densité comprise entre 3 et 6
- Densité comprise entre 6 et 8
- Densité supérieure à 8

**Source**: Insee, Dénombrement des entreprises et Recensement Général de la Population-Traitement ISM.







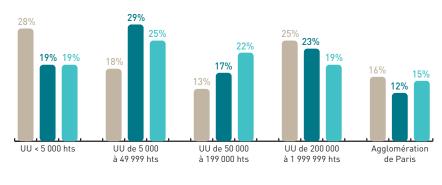
Des entreprises plus présentes dans les agglomérations de 5 000 à 200 000 hts La répartition des entreprises de poissonneries varie également selon les types d'unités urbaines :

- Ces dernières sont sur représentées dans les unités urbaines comprises entre 5 000 et 200 000 habitants (46 % des entreprises de commerce de détail et 47 % des entreprises de commerce de gros sont localisées dans ces territoires alors que 31 % de la population y réside);
- Le tissu du commerce de gros de poissons est plus dense dans l'agglomération parisienne que le commerce de détail. Il est moins dense pour les deux activités dans les unités urbaines inférieures à 5000 habitants (19% des entreprises pour 28% de la population).



#### Répartition des entreprises de poissonneries par taille d'unité urbaine (UU)

Source: INSEE, traitement ISM.



- Population (RGP 2016)
- Entreprises de poissonneries (4723Z)
- commerces de gros de poissons (4638A)

#### Une stabilité du tissu dans les différentes tailles d'unités urbaines

Entre 2017 et 2018, le tissu d'entreprises de poissonnerie (4723Z et 4638A) est en hausse dans les communes de moins de 20 000 habitants ainsi que dans les grandes agglomérations de plus de 200 000 habitants.

Évolution du nombre d'entreprises de poissonneries entre 2017 et 2018 par taille d'unité urbaine

Source: INSEE, traitement ISM.

Agglomération de Paris +10 UU de 200 000 à 1 999 999 hts UU de 100 000 à 199 999 hts UU de 50 000 à 99 999 hts +8 UU de 20 000 à 49 999 hts UU de 10 000 à 19 999 hts +12 UU de 5000 à 9999 hts UU < 5000 hts +10 Commune rurale +18 0 4723Z 4638A

<sup>\*</sup>À noter: l'INSEE appelle Unité Urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

# Activité: chiffre d'affaires et valeur ajoutée en hausse

## Chiffre d'affaires HT o,8 milliards d'euros

En 2017, les entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) ont réalisé un chiffre d'affaires total de 0,75 milliards d'euros HT. Bien que le chiffre d'affaires des entreprises de commerce de gros de poissons (4638A) soit supérieur (3,67 milliards d'euros HT), le taux de valeur ajoutée est deux fois plus élevé pour le commerce de détail.

Chiffre d'affaires et valeur ajoutée 4723Z (en milliards d'euros)

Chiffre d'affaires hors taxes		Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges)		Taux de valeur ajoutée				
2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
0,84	0,83	0,75	0,22	0,21	0,19	26 %	25 %	26 %

Chiffre d'affaires et valeur ajoutée 4638A (en milliards d'euros)

Chiffre d'affaires hors taxes		Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges)			Taux de valeur ajoutée			
2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
4,13	4,71	3,67	0,39	0,45	0,45	11 %	10 %	12 %

Source: INSEE, ESANE.

(\*) La valeur ajoutée mesure la richesse créée par les entreprises de pâtisserie. Elle est définie comme la différence entre la valeur de la production (le chiffre d'affaires) et la valeur des biens consommés pour cette production (dont les matières premières). La richesse ainsi produite par l'entreprise est répartie entre les salariés (salaires), les impôts et taxes et l'entreprise.



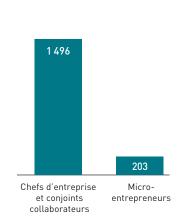
## Portrait des travailleurs non salariés

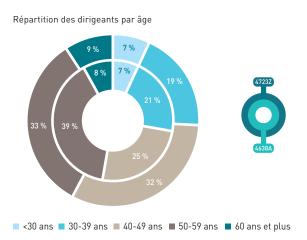
### 1 500 travailleurs non salariés

1 496 travailleurs indépendants sont affiliés en 2019 à la SSI dans l'activité de commerce de détail de poissons (4723Z), dont 14 % de micro-entrepreneurs. Le nombre de non-salariés est en baisse (1 687 en 2016) en raison notamment du nombre croissant de SAS/SASU dont les dirigeants relèvent du régime général.

Dans l'activité de commerce de détail de poissons (4723Z), l'âge des dirigeants est relativement élevé. 74 % des dirigeants ont plus de 40 ans dont 42 % sont âgés de plus de 50 ans. La tendance est similaire chez les dirigeants de commerces de gros de poissons (4638A) : 47 % ont plus de 50 ans.

Nombre de travailleurs non salariés du commerce de détail de poissons (4723Z) en 2019





Source: ACOSS-SSI, base des travailleurs indépendants en 2019. RGP17.

### 32 % des chefs d'entreprise sont des femmes

Sexe des chefs d'entreprise en 2017

Part des femmes chefs d'entreprise

18 %

42 %

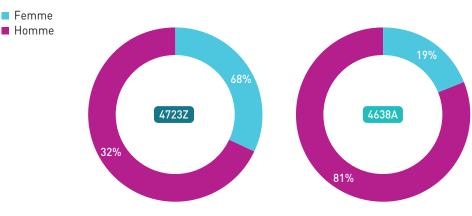
BOUCHERIE PÂTISSERIE CHOCOLATERIE-CONFISERIE

32 %
(10822)
49 %
(47242)

19 %
(47242)

POISSONNERIE CHARCUTERIE BOULANGERIE

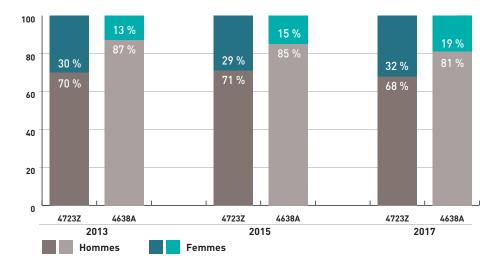
32% des chefs d'entreprise non salariés de commerce de détail de poissons (4723Z) sont des femmes. Cette part est de 19 % parmi les chefs d'entreprise de commerce de gros de poissons (4638A)



Source: RGP 2017.

La part de femmes chefs d'entreprise de commerce de détail de poissons (4723Z) ou de commerce de gros de poissons (4638A) tend à augmenter avec 32 % de dirigeantes de commerce de détail en 2017 et 19 % de dirigeantes de commerce de gros contre respectivement 30 % et 13 % en 2013.

Évolution de la part des chefs d'entreprise par sexe

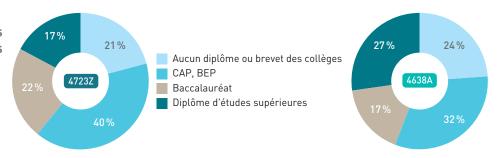


Source: RGP 2017.

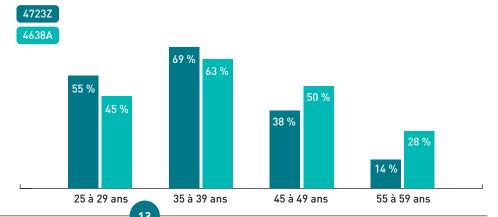
## Niveau de formation des dirigeants

21 % des chefs d'entreprise du commerce de détail de poissons (4723Z) sont autodidactes, c'est le cas pour 24 % des commerçants de gros de poissons (4638A). La part de diplômés de niveau Bac ou supérieurs est relativement élevée : 39 % pour les commerçants de détail et 44 % pour les commerçants de gros. Le niveau de formation est plus élevé chez les chefs d'entreprise de 35-39 ans : près des 2/3 sont diplômés d'un Bac ou d'un diplôme d'études supérieures.

Niveau de formation des chefs d'entreprise de poissonneries



Part des chefs d'entreprise de poissonneries diplômés d'au moins un niveau 4 par tranche d'âge



**Source** : Recensement Général de la Population 2017

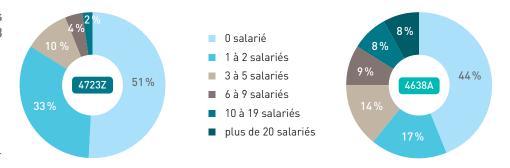


# Stabilité des emplois salariés

#### La moitié des entreprises emploie des salariés

Les activités ont des structures d'emploi différentes : le commerce de gros de poissons (4638A) compte 16 % d'entreprises de 10 salariés et plus, alors que cette part est de 2% dans le commerce de détail (4723Z). La part des entreprises n'ayant pas de salarié est importante dans les 2 activités : 51 % dans le commerce de détail de poissons et 44% dans le commerce de gros de poissons.

Répartition des entreprises par taille d'effectif en 2018



Source: INSEE, Dénombrement des entreprises.

## Taille moyenne: 3,1 salariés

La taille moyenne des entreprises employeuses du commerce de détail de poissons (4723Z) est stable depuis 2005 : 3 salariés. Le nombre de salariés est également relativement stable (4 512 en 2018). 89 % des salariés sont employés dans les TPE de moins de 20 salariés du secteur.

Évolution des emplois salariés dans les entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z)





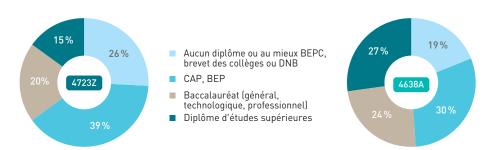
Source: ACOSS-URSSAF, emplois salariés au 31.12 hors apprentis et stagiaires

## Niveau de diplôme des salariés

Niveau de diplôme des employés de vente en commerce de détail de poissons (4723Z)

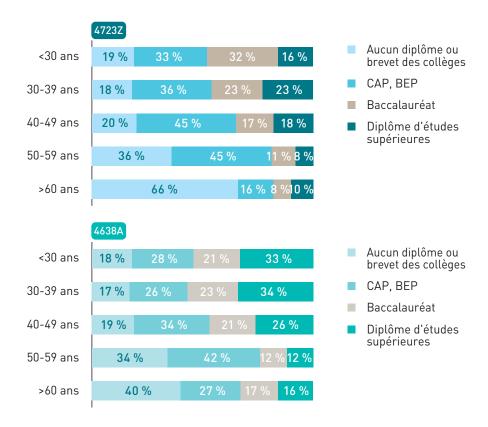
Source: Recensement Général de la Population 2017.

Les employés de vente des entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z) sont majoritairement (39 %) détenteurs d'un CAP. 26 % n'ont pas de diplôme et sont autodidactes. Les employés des entreprises du commerce de gros de poissons (4638A) sont plus nombreux à avoir un diplôme d'études supérieures (27 %), ce qui s'explique sans doute par la présence d'entreprises de taille plus importante.



Le niveau de diplôme des salariés de la poissonnerie tend à augmenter : 46 % des salariés de 30-39 ans ont un diplôme de niveau 4 et supérieur (47 % des salariés du commerce de gros), contre 19 % des salariés du commerce de détail de 50-59 ans (24 % des salariés du commerce de gros).

#### Répartition des salariés par niveau de diplôme et par âge



Source: Recensement Général de la Population 2017.







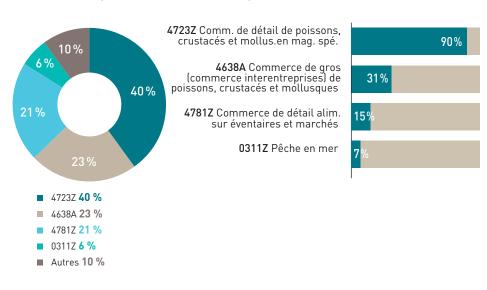
# Les entreprises et emplois de la branche

## 2 230 entreprises rattachées

En 2017, 2 230 entreprises appliquent comme convention collective principale celle de la Poissonnerie (IDCC 01504). 40 % des salariés rattachés à cette convention collective exercent dans des entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z). Les autres proviennent d'entreprises du commerce de gros de poissons (23 %), du commerce de détail alimentaire sur marchés (21 %) et de la pêche en mer (6 %).

98 % des entreprises de la branche comptent moins de 20 salariés.

Répartition sectorielle des salariés de l'IDCC 01504 et poids de l'IDCC dans les secteurs d'activité (en % de salariés)



Source: DARES, DADS 2017

#### 9300 emplois salariés

Au total, 9 300 salariés sont rattachés à la convention collective, soit 8 400 ETP. Le nombre d'entreprises et d'emplois affiliés est en baisse depuis 2016.

Nombre d'entreprises et de salariés



**Source**: DARES, DADS 2017, IDCC 01504 de la poissonnerie.

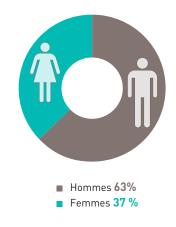
# Caractéristiques des salariés

## Un tiers de femmes parmi les salariés

Les effectifs salariés comptent pour près de deux tiers des hommes, pour un peu plus d'un tiers des femmes.

Répartition des salariés par sexe



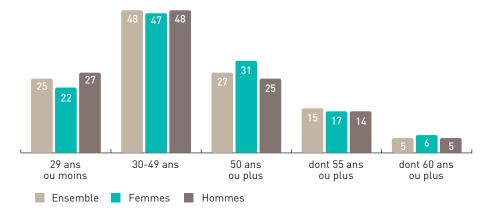


Source: DARES, DADS 2017, IDCC 01504 de la poissonnerie.

### La moitié des salariés a entre 30 et 49 ans

La part des jeunes de moins de 30 ans (25 %) est un peu moins élevée que dans d'autres branches de l'alimentation, en raison d'un recours moins fréquent à l'apprentissage. La moitié des salariés de la branche a entre 30 et 49 ans. La branche se caractérise également par le vieillissement de ses emplois : 27 % des salariés ont plus de 50 ans, dont 15 % plus de 55 ans (les chiffres étaient respectivement de 22 % et 11 % en 2011).

Répartition des salariés de la branche par sexe et tranche d'âge



Source: DARES, DADS 2017, IDCC 01504 de la poissonnerie.

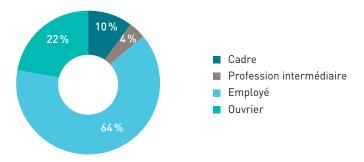


### Les métiers exercés

## Une majorité d'employés

Les postes occupés par les salariés sont majoritairement des postes d'employés (64 %). 14 % des salariés sont cadres ou occupent une profession intermédiaire.

Répartition des postes salariés par catégorie socio-professionnelle



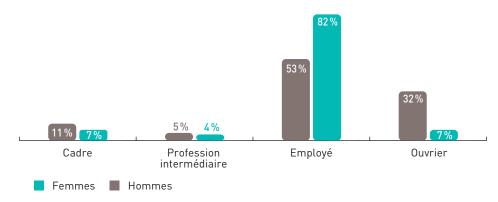
Source: DARES, DADS 2017, IDCC 01504 de la poissonnerie.

**Note**: dans la nomenclature des professions, le métier de « poissonnier » n'est pas répertorié en tant que tel. La majorité des salariés poissonniers sont comptabilisés parmi les « vendeurs en alimentation » (PCS 554a).

### Métiers d'homme, métiers de femme

La grande majorité des femmes salariées de la branche occupent des postes d'employés, alors que les hommes se répartissent entre postes d'employés et d'ouvriers.

Métiers exercés par sexe des salariés



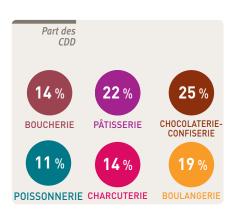
Source: DARES, DADS 2017, IDCC 01504 de la poissonnerie.

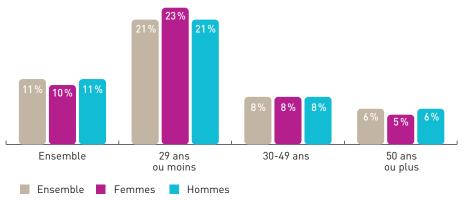
# Nature des contrats et temps de travail

### Contrats: 11 % de salariés en CDD

La part de salariés en contrat à durée déterminée est de 11% (12 % en 2015). Le poids des CDD est beaucoup plus élevé chez les jeunes de moins de trente ans (21%) et singulièrement chez les jeunes femmes (23 %).

Part de salariés en CDD selon l'âge et le sexe



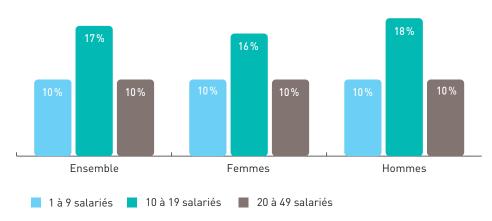


Source: DARES, DADS 2017, IDCC 01504 de la poissonnerie.

### La part de CDD augmente avec la taille des entreprises

La structure de taille des entreprises influe sur la nature des contrats proposés : la part de salariés en CDD est plus importante dans les entreprises de 10 à 19 salariés (17 %), contre 10 % dans les TPE de moins de 10 salariés.

Part de salariés en CDD selon la taille de l'entreprise



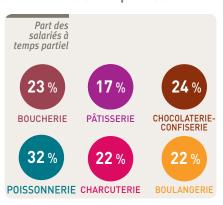
**Source**: DARES, DADS 2017, IDCC 01504 de la poissonnerie.

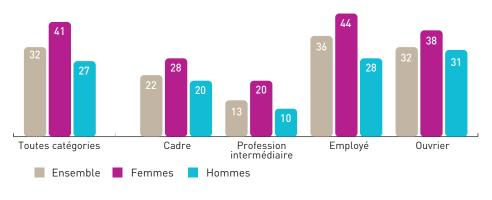


# Temps de travail: 32 % de salariés à temps partiel

Près d'1 salarié sur 3 (32 %) travaille à temps partiel. Les employés sont plus nombreux à connaître le temps partiel. Les conditions diffèrent de façon importante entre les hommes (27 % à temps partiel) et les femmes (41 %). Cette caractéristique s'observe dans toutes les catégories de postes.

Part des salariés à temps partiel par sexe et catégorie socio-professionnelle

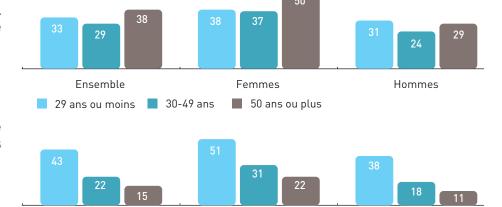




Source: DARES, DADS 2017, IDCC 01504 de la poissonnerie.

### Le temps partiel plus fréquent dans les entreprises de moins de 10 salariés

Part des salariés à temps partiel par sexe et par tranche d'âge La part de salariés à temps partiel varie avec l'âge des salariés. Elle est plus élevée chez les plus de 50 ans (38 %). Le temps partiel est également plus fréquent dans les entreprises de moins de 10 salariés (43 %).



**Femmes** 

20 à 49 salariés

Part des salariés par sexe et taille des entreprises

> Source: DARES, DADS 2017, IDCC 01504 de la poissonnerie.

10 à 19 salariés

Ensemble

1 à 9 salariés

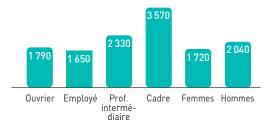
Hommes

### **Salaires**

### Un écart de salaire de 16 % entre les hommes et les femmes

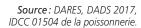
Le salaire net moyen calculé en Équivalent Temps plein est de 1 920 euros : 2 040 € pour les hommes, 1 720 € pour les femmes (ces chiffres incluent la population apprentie). Il est plus élevé pour les postes d'ouvriers (1 790 €) que d'employés (1 650 €). Les écarts de salaires dans les entreprises de plus de 10 salariés se sont fortement restreints entre 2013 et 2017.

Salaire net moyen par ETP en 2017 (en €)



**Note:** chaque salaire mensuel net est rapporté à la valeur moyenne d'un Smic mensuel net puis compté au prorata de la durée de présence correspondante sur l'année.

Écart de salaire Homme/Femme par taille d'entreprise en 2013 et 2017

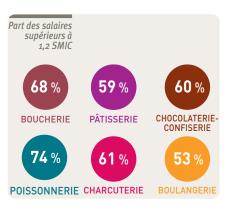


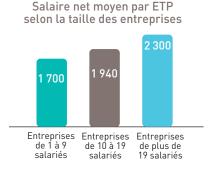


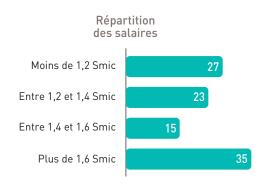
## 74 % des salaires sont supérieurs à 1,2 Smic

Dans 74 % des cas, le salaire net moyen est supérieur à 1,2 Smic. Ce salaire moyen évolue positivement avec la taille des entreprises (cela étant dû à la présence de postes d'encadrement). On note une forte proportion de salaires supérieurs à 1,6 Smic (35 %).

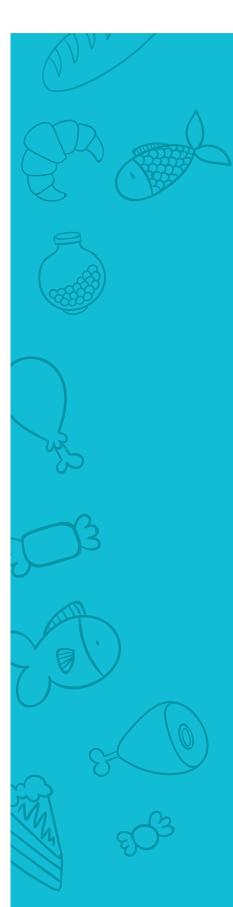
Salaire net moyen, et répartition des salaires







Source: DARES, DADS 2017, IDCC 01504 de la poissonnerie.



La formation et l'apprentissage aux métiers de la POISSONNERIE

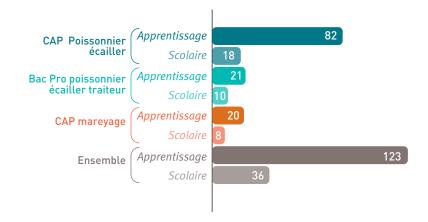
# La formation initiale: des effectifs globalement stables

### Peu de jeunes se forment au métier de poissonnier

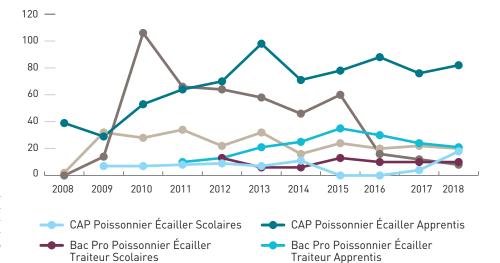
Deux diplômes préparent au métier de poissonnier, le principal étant le CAP poissonnier. Les effectifs inscrits à ces diplômes sont très peu nombreux : en 2017, moins de 120 jeunes étaient inscrits en dernière année de diplôme. 85 % des jeunes préparant ces diplômes le font par voie d'apprentissage.

Diplômes préparant aux métiers de la poissonnerie (inscrits en dernière année de diplôme en 2018)

Source: CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation des trois principaux diplômes – pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année en 2018, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.



Évolution des sortants en formation aux métiers de la poissonnerie



Source: CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation des trois principaux diplômes – pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année en 2018, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.

Bac Pro Poissonnier Écailler

**Traiteur Scolaires** 

Bac Pro Poissonnier Écailler

Traiteur Apprentis

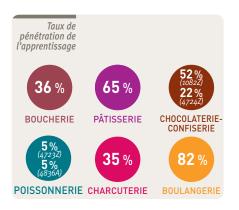
### L'apprentissage, peu répandu dans le commerce de poissons

# Le taux de pénétration de l'apprentissage est faible: 5 %

Les entreprises de détail de poissons (4723Z) formaient en 2018-2019 un total de 131 apprentis, contre 53 dans les entreprises de gros de poissons (4638A). Le taux de pénétration de l'apprentissage est donc particulièrement faible dans les 2 activités : 5,4 % dans le commerce de détail et 4,6 % dans le commerce de gros, cela d'autant plus que ne sont pas pris en compte les emplois de la grande distribution.

Ce sont les entreprises de poissonnerie de 1 à 5 salariés et de 20 salariés et plus qui forment le plus grand stock d'apprentis.

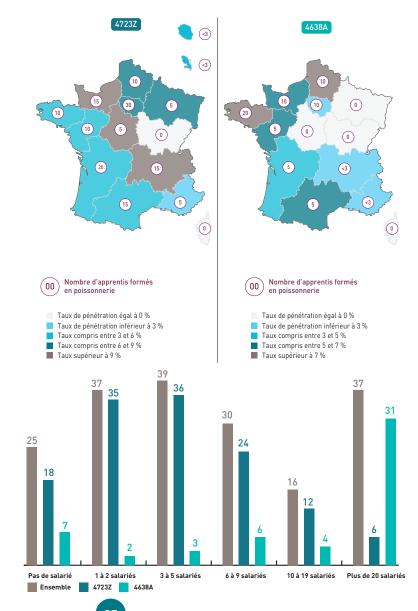
Nombre d'apprentis formés en 2018-2019 dans les entreprises de poissonneries et taux de pénétration de l'apprentissage



Source: ISM, L'apprentissage dans les entreprises de proximité, d'après MEN-MESR, DEPP SIFA 2018-2019.

Répartition des apprentis formés par taille d'entreprise en 2018-2019

**Source**: ISM, L'apprentissage dans les entreprises de proximité, d'après MEN-MESR, DEPP SIFA 2018-2019.



# Une concentration des effectifs dans les diplômes de niveau 3

En 2019, le secteur du commerce de détail de poissons (4723Z) forme 52 apprentis

au CAP et 25 au Bac Pro poissonnerie. Le CAP « employé de vente de produits ali-

### 61 % des apprentis préparent un titre de niveau CAP

mentaires » est en revanche moins préparé dans le secteur. Le secteur du commerce de gros de poissons (4623Z) prépare majoritairement au CAP mareyage avec 11 apprentis.

Principaux diplômes préparés par les apprentis des entreprises de poissonneries en 2018-2019

Diplômes préparés	4723Z	4638A	Total
CAP poissonier écailler	52	3	55
Bac Pro poissonier-écailleur-traiteur	25	<3	<30
Cap employé de vente de produits alimentaires	21	0	21
CAP mareyage	0	11	11
Ensemble	53	131	184

Source: ISM, L'apprentissage dans les entreprises de proximité, d'après MEN-MESR, DEPP SIFA 2018-2019.

Globalement, les entreprises du commerce de détail (4723Z) forment 30 % des apprentis inscrits en CAP et 40 % des apprentis au Bac Pro de poissonnier. Les entreprises du commerce de gros (4638A) forment quant à eux plus de la moitié des apprentis au CAP mareyage.

Les autres secteurs formateurs sont les hypermarchés, les supermarchés et les entreprises de vente sur marchés.

Part des apprentis formés dans les entreprises de poissonneries

Bac Pro poissonnier écailler traiteur	40 % 3 %
CAP poissonnier écailler	30 % 2 %
4723Z CAP mareyage	52 %



	Bac Pro poissonnerie	CAP poissonnier	Total
Total des apprentis	63	171	234
4711F Hypermarchés	20	59	79
4723Z Commerce de détail de poissons	25	52	77
4711D Supermarchés	10	38	48
4781Z Vente de poissons sur marchés	6	7	13
Autres	0	12	12

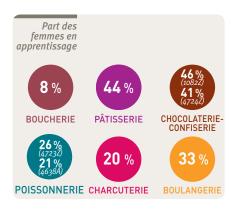
Source: MEN-MESR DEPP SIFA, traitement ISM.

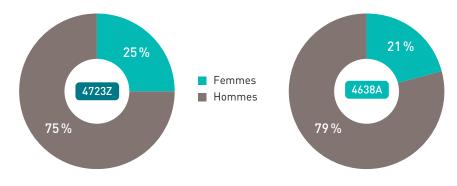
# Apprentis et apprenties du commerce de poissons

# Un quart des apprenties sont des femmes

26 % des apprentis formés par les entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) sont des femmes. Une part un peu plus faible dans le commerce de gros de poissons : 21 %.

Sexe des apprentis de la poissonnerie



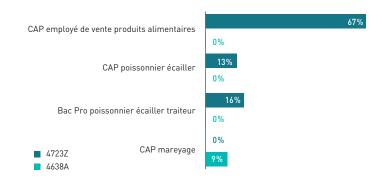


Source: ISM, L'apprentissage dans les entreprises de proximité, d'après MEN-MESR, DEPP SIFA 2018-2019.

16 % des apprentis en Bac pro sont des femmes et 13 % des apprentis en CAP poissonnier. À noter : les apprentis préparant le CAP vente de produits alimentaires au sein des entreprises de poissonnerie sont majoritairement des femmes.

Part des femmes parmi les apprentis par diplôme et selon l'activité de l'entreprise d'accueil en 2018-2019

Source: ISM, L'apprentissage dans les entreprises de proximité, d'après MEN-MESR, DEPP SIFA 2018-2019.







Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation